

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'IBERVILLE  
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

**RÈGLEMENT NO. 354-2010**

**RÈGLEMENT No. 354-2010  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
184-1996 RELATIF AUX  
NUISANCES**

**ATTENDU** QU'afin d'uniformiser notre règlement avec le règlement 335-2009 (RM-420) concernant le bruit ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance régulière du 1<sup>er</sup> novembre 2010 concernant ce règlement ;

**ATTENDU QUE** chacun des élus déclare avoir reçu copie du présent règlement, dans le délai opportun pour l'avoir lu et renonce à sa lecture ;

**ATTENDU QUE** copies dudit règlement furent mises à la disposition du public séance tenante, et qu'il fut mentionné que copies sont disponibles au bureau municipal ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST:**

PROPOSÉ PAR : M. Michel Vanier  
APPUYÉ PAR : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

**ARTICLE 1:**

Le préambule de la présente fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2:**

Le présent règlement porte le titre de « **RÈGLEMENT No. 354-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 184-1996 RELATIF AUX NUISANCES** ».

**ARTICLE 3:**

Que l'article 301a) soit remplacé par le suivant :

Constitue une nuisance et est prohibé :

« **L'exécution de travaux de construction, de modification ou de réparation d'un bâtiment, d'un véhicule automobile ou d'une autre machine ou l'exécution à l'extérieur de travaux au moyen d'un outil bruyant, entre 22 :00 et 06 :00 sauf les travaux d'urgence exécutés par la municipalité ou par une corporation d'utilité publique.** »

**ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait et adopté à Venise-en-Québec ce 6 décembre 2010.

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry, MAIRE

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin, SEC.-TRÉS.

=====

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

RÈGLEMENT NO. 354-2010

Je, soussignée, Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil dès le 9 décembre 2010

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 décembre 2010

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin,  
Secrétaire-trésorière